

PRINX DE L'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE	Un an,	10 fr.
	Six mois,	5 »
POUR LE DÉPARTEMENT	Un an,	12 »
	Six mois,	6 »
HORS DU DÉPARTEMENT	Un an,	14 »
	Six mois,	7 »

Tout abonnement se paie d'avance.

Annonces Judiciaires, 15 c.
Annonces Volontaires, 20 c.

LE PROGRÈS DE L'OISE

Journal Politique, Littéraire & Commercial. — Bulletin judiciaire & Annonces diverses.

ON S'ABONNE CHEZ

M^{me} V^e DANICOURT, Lib., à Clermont.
M. BILLOT, Libraire, à Senlis.
M. TRIBOULETT, Agent d'As. à Senlis.
M. COTTU, Imprimeur-Libraire, à Noyon.
M^{me} CHRISTIEN, Lib., à Crépy.
M. SÉNÉCHAL, Ag. d'Al. à St-Just-en-Ch.
M. LEMAIRE, Libraire à St-Just-en-Ch.
M. LANTZ, Libraire, à Mouy.
A PARIS, Of. de Cor. r. N.-D.-des-Vict., 46

Les bureaux sont à Compiègne, rue des Minimes, 7; — à Beauvais, chez M. Caux-Porquier, libraire, rue des Jacobins.

Ce Journal est LE SEUL qui publie les Annonces judiciaires et légales des TRIBUNAUX CIVILS et des TRIBUNAUX DE COMMERCE de tout le département de l'Oise

LE PROGRÈS PARAÎT DEUX FOIS PAR SEMAINE : LE MERCREDI SOIR ET LE SAMEDI SOIR.

Aux Électeurs du département de l'Oise.

On vient de me communiquer une circulaire en faveur du citoyen Louis Bonaparte, signée : *Pelligreni, Menuet, Viol, Paoletti* et *BARILLON*.

Il m'importe de ne pas laisser subsister une équivoque dont on ne manquerait pas de profiter; je me hâte donc de déclarer que je suis également étranger et à la circulaire et à la personne qui l'a signée.

Mon opinion sur le choix du Président n'a pas été un instant douteuse, et dès le principe comme à présent, j'ai répondu à tous ceux qui m'ont interrogé que je voterais pour le général Cavaignac.

Des scrupules exagérés peut-être m'empêchaient de rendre publique ma résolution : mais puisqu'une circonstance indépendante de moi vient les dissiper, je me félicite de pouvoir répéter tout haut que JE VOTERAI, que J'ENGAGE TOUS MES AMIS A VOTER POUR LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Je me sens d'autant plus à l'aise, que ma conscience me dit que JE FAIS ACTE DE BON CITOYEN, et je suis heureux de pouvoir ajouter que je suis complètement d'accord avec TOUS MES COLLÈGUES DE L'OISE.

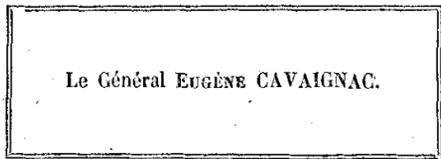
Paris, 6 décembre 1848.

A. BARRILLON,
Représentant de l'Oise.

Compiègne, 8 décembre 1848.

A la veille de l'élection du président de la République, l'association démocratique des amis de la Constitution croit devoir rappeler aux électeurs, qu'aux termes de la loi qui règle le mode d'élection, tous les bulletins doivent, à peine de nullité, être écrits ou imprimés sur papier blanc.

Les bulletins en faveur du général Cavaignac devront être ainsi conçus :



Nous joignons, du reste, à notre numéro, une feuille contenant dix-huit fois ce nom. Nous invitons nos lecteurs à séparer ces bulletins, avec lesquels on peut voter, et à les remettre à ceux de leurs concitoyens qui ont l'intention de porter leurs suffrages sur l'honorable général.

Nous tenons en outre à la disposition des électeurs ces mêmes bulletins de vote tout imprimés. — Ils pourront se présenter au bureau du journal.

AUX ÉLECTEURS.

Au moment de déposer nos votes dans l'urne électorale, une seule pensée doit nous préoccuper, c'est l'avenir de la France; un même sentiment doit nous réunir pour marcher au même but, c'est l'amour de notre patrie, et le désir de contribuer tous à son bonheur et à sa prospérité.

Le nom qui va sortir du scrutin, dépend le maintien de la tranquillité ou le retour de l'agitation; la cessation ou l'accroissement de la crise qui nous travaille, l'espérance d'un avenir qu'on peut prévoir, ou l'inquiétude de jours inconnus et enveloppés de ténèbres.

Notre choix doit avoir l'un ou l'autre de ces résultats. Tous, nous voulons le bien, et désirons le faire; tous nous voulons éloigner le mal et les causes qui le produisent. Réunissons-nous pour repousser l'homme qui perpétuerait et aggraverait encore les maux du présent, et pour placer à la tête de la République celui dont les services et les idées sont une garantie d'ordre et de stabilité.

Nous devons agir dans une circonstance aussi solennelle avec intelligence. Nous devons comprendre ce que nous faisons, et savoir à qui nous donnons nos suffrages. L'homme de notre choix doit être connu. Il faut que nous l'ayons vu agir, et que ses actes nous apprennent ce dont il est capable et ce que nous devons en attendre. Si déjà il s'est signalé au service de son pays, si, dans des moments difficiles et douloureux, il s'est consacré avec dévouement à la défense de la société attaquée, de l'ordre menacé et de la liberté compromise, nous lui devons notre reconnaissance; l'ingratitude serait odieuse. Nous serions insensés de lui préférer un homme inconnu, ou dont le passé ne présenterait rien de sérieux, qui n'aurait dans sa vie que de folles équipées, qui ne se serait occupé que de fatuités, et n'aurait pour toute recommandation qu'un nom célèbre, illustré par un autre, mais qui dans sa personne, ne rappellerait que des étourderies et des prétentions insensées.

Eh bien! des deux noms qui semblent devoir se partager les suffrages de la France, et que la presse depuis quelque temps répète tous les jours, l'un, celui du général Eugène Cavaignac, est le nom d'un homme connu par un passé qui n'est pas sans gloire; l'autre, celui de M. Louis Bonaparte, est celui d'un homme qui ne mérite en rien la distinction dont il est l'objet, et qui par la nullité de sa vie, ne devrait aspirer qu'à se faire oublier.

Rapprochons un moment ces deux hommes, et voyons s'il est possible de pouvoir faire à l'un l'injure de le comparer à l'autre.

Le général Eugène Cavaignac s'est fait lui-même ce qu'il est. Élève de l'école polytechnique, il en est sorti officier du génie. Bientôt envoyé en Afrique, il s'est distingué par son courage et son intelligence. Pendant seize ans, il a combattu avec nos soldats pour la conquête de cette terre désormais française. Passant par tous les grades, il s'est élevé à celui de général de brigade. La révolution de Février l'a trouvé à ce poste. Dévoté aux principes républicains, il était naturellement désigné par ses antécédents à concourir à l'établissement de la République. Le gouvernement provisoire l'appela au ministère de la guerre. Il refusa ce poste, et fut nommé gouverneur de l'Algérie.

Choisi pour représentant à l'Assemblée nationale par les électeurs de plusieurs départements, il quitta l'Algérie pour venir remplir son mandat, et reçut de la commission exécutive le portefeuille de ministre de la guerre.

Aux funestes événements de juin, il fut investi par l'Assemblée nationale du pouvoir exécutif, et c'est en cette qualité qu'il réprima cette insurrection formidable. Depuis son arrivée au pouvoir, il a maintenu la tranquillité, et malgré l'effervescence des passions, l'ordre n'a pas été troublé.

Attaqué tous les jours par des ennemis implacables, odieusement calomnié, il est venu lui-même demander, au sein de l'Assemblée nationale, à quelques-uns de ses collègues qui semblaient par leurs paroles avoir autorisé ces lâches calomnies, des explications nettes et précises. Dans le débat qui s'est élevé à ce sujet, il s'est montré orateur habile, dialecticien consommé, et avec un accent de vérité qui a porté la conviction dans les esprits, il a renversé et mis à néant l'échafaudage de ses accusateurs.

Telle est la vie, tels sont les services du général Cavaignac.

Comme chef du pouvoir exécutif, il a montré, en s'entourant d'hommes modérés, que s'il veut avec fermeté maintenir la République, il veut en même temps une République conciliante et modérée, sachant appeler à son service tous les hommes de mérite, et surtout tous les hommes de probité et de désintéressement. — Connaissant l'esprit de la France, élevé au milieu de la génération présente, il comprend son époque et son temps, et avec lui s'opérera sans secousse le développement pacifique et régulier des principes démocratiques renfermés dans la Constitution. Ainsi, intelligence et fermeté, services éminents rendus à la cause de l'ordre et de la liberté, tels sont les titres du général Cavaignac à la présidence de la République française.

Voici les titres de celui que l'on fait son concurrent. — M. Louis Bonaparte est né prince. — Elevé à l'étranger, parlant à peine notre langue, ne connaissant pas la France, après avoir été pendant quelque temps capitaine au service du canton de Thurgovie, il s'imagine qu'il doit être empereur des Français. — Il revêt l'habit de son oncle, se coiffe de son chapeau, et vient à Strasbourg. — Il essaie de corrompre la garnison et de se frayer un chemin au trône à travers la guerre civile.

Le gouvernement de Louis-Philippe le transporte en Amérique, — il promet d'y rester. Manquant à sa parole, il revient en Europe, et prépare bientôt en Angleterre une nouvelle expédition. — Il débarque à Boulogne avec un aigle apprivoisé, tire un coup de pistolet sur un capitaine, blesse un sergent, et arrêté, traduit devant la chambre des pairs, il est enfermé au fort de Ham. — Il s'en évade, se retire en Angleterre, y mène une conduite des plus légères, paraît dans les tournées de cette aristocratie britannique qui a torturé son oncle, et finit par y exercer les fonctions de constable, ou de sergent de ville.

La révolution de Février arrive, et on le voit aussitôt s'agiter et travailler par ses émissaires l'esprit des populations. —

De là toutes ses promesses, — promesses mensongères et qui ne sont que des moyens pour séduire et capter les électeurs. — Comme on le voit — prétentions insensées, — légèreté de conduite, promesse violée, — agitation excitée dans le pays, — voilà les actes qui recommandent la candidature de M. Louis Bonaparte.

Que le prince Louis soit porté à la présidence, qu'arrivera-t-il? — La défiance continue. — Que peut-on espérer d'un homme dont le passé est une suite d'actions légères, inconsidérées, ridicules, et mêmes criminelles? — N'a-t-on pas à redouter que, pour satisfaire ses vanités prétentieuses, il ne porte atteinte à la Constitution, dont il n'a pas même parlé dans son manifeste, et n'excite de nouveaux troubles? C'est donc rendre imminente une révolution nouvelle; c'est se remettre de nouveau aux chances du hasard et aux inquiétudes d'un avenir plein d'agitation. — De là, aucune amélioration possible, — point d'économies, de nouvelles charges au contraire, et de nouvelles divisions; — et que serait-ce encore si, au milieu de cette pénible situation, nous allions être engagés dans une guerre étrangère? — On ne peut envisager sans effroi les suites d'un choix semblable.

Que le général Eugène Cavaignac soit élu, et tout change. — Ses actes, sa conduite passée, inspirent la confiance; — homme d'un caractère sérieux, connu par un exercice intelligent et ferme du pouvoir, sa présence au sommet de la République rassure les esprits, dissipe les craintes et ramène le mouvement des affaires. — Fidèle à la Constitution, il en applique et en développe les principes. — Le gouvernement démocratique se régularise, l'ordre s'affermi avec la liberté, et, avec lui renait le commerce, la prospérité, la confiance. — Les améliorations se produisent sans révolution et sans de nouvelles catastrophes.

Oui, la seule élection capable d'assurer le salut du pays, c'est celle qui sera un acte manifeste d'adhésion à la Constitution, c'est l'élection, non d'un prince, mais du citoyen qui a donné le plus de gages de son dévouement à l'ordre et à la République.

Tels sont les motifs qui doivent déterminer tous les amis de l'ordre et de leur pays, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions politiques, à nommer le général Cavaignac, et à faire tous leurs efforts pour qu'il soit élu président de la République.

L'élection du prince à la présidence, c'est une nouvelle révolution, c'est la guerre civile et la guerre étrangère, c'est le triomphe de l'anarchie, c'est la ruine de nos villes et de nos campagnes.

L'élection du général Eugène Cavaignac, c'est la consolidation de la République modérée, c'est l'accomplissement des promesses de la révolution du 24 Février, c'est la stabilité et le retour de la prospérité publique.

Unissons-nous donc tous pour faire sortir de l'urne le nom de l'homme qui promet du repos à notre patrie, et lui donne l'espérance d'un avenir tranquille et prospère.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Dans la séance du 5, le général Cavaignac est monté à la tribune pour faire la communication suivante :

Citoyens représentants, quand j'ai eu l'honneur de vous informer, par la communication d'une dépêche télégraphique, que le pape avait quitté Rome le 25 novembre se dirigeant sur Gaète, et que le *Tenare*, sur l'ordre de notre ambassadeur, était parti pour se rendre à Gaète, cette dépêche indiquait l'intention du pape de se rendre en France.

Je viens ajouter de nouveaux détails à ces nouvelles pour vous mettre au courant des choses, et vous communiquer les dépêches qui ont été adressées depuis.

La dépêche du 26 novembre, envoyant des ordres militaires à Marseille et à Toulon, n'est parvenue que le 29 à Toulon.

M. de Corcéles, parti le 28 de Paris, arrivait le 30 à novembre Marseille. Le 2 décembre une dépêche de notre ambassadeur à

Naples lui annonçait l'arrivée du pape à Gaëte, et l'informait que le roi de Naples s'était rendu dans cette ville. Sur cette nouvelle, qui lui donnait la certitude de la présence du pape à Gaëte, M. de Corcelles est parti pour se rendre de sa personne près du pape. Le 2 au soir, M. de Corcelles était déjà parti.

Nos troupes, embarquées, étaient mouillées dans la rade de Marseille : une dépêche du 2 au soir nous informe que nos frégates sont encore au mouillage.

Dans cette situation, le gouvernement, informé que la personne du pape n'était plus menacée, a compris que le départ des troupes devenait inutile.

Du reste, une dépêche avait été adressée à M. de Corcelles pour éviter tout malentendu. Cette dépêche lui traçait la nouvelle ligne de conduite à suivre dans le cas de nouveaux événements.

La dépêche destinée à donner contre-ordre pour le départ des troupes, n'a pu partir que ce matin seulement.

Je ferai remarquer à l'Assemblée que les retards, qu'on ne pouvait pas s'expliquer très bien, sont très intelligibles par l'état du temps. Ainsi certaines dépêches télégraphiques ont mis trois jours à nous parvenir; d'autres ont dû être traduites en route et nous sont arrivées par la poste.

En résumé, voici la situation :
Ce qui est certain c'est que le pape est parti de Rome dans la nuit du 24 au 25 novembre; qu'il est arrivé à Gaëte, et que le lendemain il a été rejoint par le roi de Naples.

M. d'Harcourt, qui avait quitté Rome dans la nuit avec le pape, a pris le *Tenare* à Civita-Vecchia pour se rendre à Gaëte.

Nous savons enfin que M. de Corcelles est parti de Marseille pour se rendre à Gaëte; un avis est également parti de Marseille pour la même destination.

Nous n'avons pas d'autres nouvelles postérieures; aussitôt que nous en aurons, nous nous empresserons d'en faire part à l'Assemblée.

L'Assemblée a continué dans cette séance la discussion du budget de 1848. On sait qu'elle avait réservé, pour en faire l'objet d'une discussion spéciale, les chapitres relatifs aux administrations centrales dans chacun des budgets des divers ministères. C'est cette discussion qui a occupé aujourd'hui une grande partie de la séance. La question générale de l'organisation nouvelle qu'il convient de donner aux administrations centrales, a été ajournée sur les observations de MM. les ministres de l'intérieur et de la justice, à l'époque où le pouvoir exécutif qui sortira de la prochaine élection présentera à l'Assemblée le tableau de la nouvelle administration du pays. Dès lors, la discussion n'a pu présenter qu'un très médiocre intérêt.

La chambre, fidèle à son système d'économie, a, malgré les efforts de M. Marie, réduit le traitement du secrétaire-général du ministère de la justice, de 15,000 à 12,000 fr., et celui des chefs de division, de 12,000 à 10,000 fr.

Après ce vote, on a passé au scrutin pour la nomination des vice-présidents et secrétaires, scrutin nul, faute d'un nombre suffisant de votants.

Le reste de la séance a été rempli par la discussion du chapitre relatif à la légion d'honneur. Le grand chancelier est réduit de 25,000 à 18,000 fr. 26,650 fr. sont réduits sur l'ensemble des employés à la chancellerie. Le secrétaire général perd 5,000 fr. d'indemnité de logement.

L'Assemblée a terminé dans la séance du 6 la discussion du budget des dépenses, et voté une grande partie du budget des recettes.

Pendant cette séance, M. le ministre de l'intérieur est venu retirer, au nom du gouvernement, le projet de décret relatif à des récompenses nationales présenté par son prédécesseur. On se rappelle qu'après la révolution de Février, il avait été institué une commission chargée de rechercher et de récompenser les blessés de Février et les citoyens qui, par leur conduite sous les derniers gouvernements, avaient bien mérité de la patrie et de la liberté. Quand la commission nommée par l'Assemblée pour examiner le projet de M. Sénard demanda la communication des pièces qui pourraient l'éclairer dans ses investigations, le ministre lui envoya, sans examen, les dossiers des travaux de la première commission. Or, il était arrivé que les prétentions les plus injustifiables y avaient été introduites.

C'est la révélation de ces faits qui a déterminé le gouvernement à retirer le projet de décret actuel. M. de Larochejaquelein a essayé à ce propos, en faisant une confusion impossible, de jeter un blâme sur le principe même du décret. Ses paroles ont soulevé, à juste titre, une réprobation énergique et universelle, et l'Assemblée a clos immédiatement cet incident en passant à l'ordre du jour.

L'Assemblée est enfin parvenue à terminer l'élection des vice-présidents et des deux secrétaires qu'elle avait à nommer. Tous les candidats de la majorité républicaine ont été élus. L'honorable M. Goudchaux remplace M. Léon Malleville comme vice-président. M. Malleville est précisément celui que la réunion de la rue de Poitiers avait essayé, il y a quelques jours, de glisser sur le fauteuil de la présidence. L'intrigue fut déjouée.

Voici le résultat du scrutin :
Scrutin des vice-présidents.
Votants..... 545 MM. Bixio..... 448
Les suffrages se sont répartis ainsi qu'il suit :
Havin..... 349
Goudchaux..... 369
MM. le général Bedeau... 450 Corbon..... 358
Lacrosse..... 449 Léon de Malleville... 199
En conséquence, MM. le général Bedeau, Lacrosse, Bixio, Havin, Goudchaux et Corbon sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée nationale.

Scrutin des secrétaires.
Nombre des votants... 546 MM. Laussedat..... 290
Les suffrages se sont répartis ainsi :
Julien Amable..... 177
Victor Lefranc..... 163
M. Emile Lenglet..... 307
En conséquence, MM. Emile Lenglet et Laussedat sont proclamés secrétaires de l'Assemblée nationale.

COMITÉ ÉLECTORAL CENTRAL DU 5^e ARRONDISSEMENT.
Chers concitoyens,
Au moment où tant de préoccupations agitent les esprits, où tout homme sérieux et ami de son pays pèse, dans sa conscience, les mérites des divers candidats à la présidence de la République, le comité central du 5^e arrondissement de Paris vous apporte le tribut de ses délibérations.

Emané d'un appel au suffrage universel, composé de délégués élus dans les circonscriptions des divers quartiers, notre comité a le sentiment profond qu'il représente la grande majorité des électeurs de l'arrondissement.

Essentiellement commerçant, cet arrondissement veut, avant tout, l'ordre, créateur du travail, la confiance, mère du crédit.

Il faut qu'un esprit exact et sévère, sûr de la route à parcourir, certain du but à atteindre, imprime une marche décidée au gouvernement. Il faut qu'une main sage et énergique apaise ou réfrène les passions exaltées dans leurs luttes contre la société.

Sans parler des divers candidats qu'une évidente minorité recommande seule aujourd'hui, Louis-Napoléon Bonaparte nous offre-t-il toutes les garanties que nous avons le droit d'exiger ?

Rétablira-t-il l'ordre moral? fera-t-il cesser l'anarchie dans les idées, lui dont la candidature est la plus haute expression de cette anarchie même ?

Tout en respectant des convictions sincères, ne voyons-nous pas que les partis les plus opposés s'unissent dans un effort commun, mais tous pour un but différent. Celui-ci, ennemi irréconciliable de la République, nomme Bonaparte en haine de la révolution. Celui-là le désire, comme un acheminement à une restauration légitimiste. Cet autre voit en lui l'héritier de la gloire ou plutôt du trône impérial. Dans cette étrange combinaison, on se préoccupe de tout, excepté du candidat lui-même, qui, partout et toujours effacé, perd jusqu'à sa personification, son individualité même : ce n'est plus qu'un nom, un drapeau à l'ombre duquel le pays sera livré aux intrigues, aux rancunes du passé, aux tentatives des espérances déçues.

Inefficace pour calmer, pour pacifier les esprits, la nomination de Louis Bonaparte assurerait-elle au moins l'ordre matériel? Son passé permet d'en douter.

Dans notre conviction profonde, Louis Bonaparte ne répond pas aux besoins du pays. Que, jonct des partis, il flotte incertain entre toutes les intrigues, ou qu'il s'abandonne de nouveau aux rêves de son ambition, sa candidature est un danger public.

Si maintenant, chers concitoyens, nous portons un regard sur le général Cavaignac, ne trouvons-nous pas de sérieux motifs de préférence ?

Il veut sincèrement la République; il la veut sage et honnête, fondée sur les bases éternelles de toute société, respectant la famille et la propriété, réalisant enfin, dans les limites de la Constitution, par la marche du temps et le progrès des idées, toutes les améliorations désirables.

Avec lui aucun excès révolutionnaire n'est à craindre; nous en avons pour gage la répression de juin, et ses dernières paroles à l'Assemblée nationale. Entée lui et les partis extrêmes, il existe un dissentiment profond, nécessaire. Il ne peut et ne veut s'appuyer que sur la majorité. Nous avons confiance en son caractère et en sa parole.

Nommer Louis Bonaparte, c'est s'exposer à détruire, sans savoir ce qui sortira des ruines. Nommer le général Cavaignac, c'est consolider, c'est entrer dans la voie régulière de l'avenir.

Le choix ne peut donc être douteux.
Les membres du bureau : J. DUBOCHET, président; ROBILLARD, ADOLPHE JUGE, GILIS, ARONHAUSER, vice-présidents; THOREL, LEBOCHEUR, LENOIR, SENCET, secrétaires; FAUVELLE, trésorier.

Le comité du 5^e arrondissement formé de citoyens appartenant à toutes les circonscriptions de cet arrondissement, s'est réuni avant-hier soir 4 décembre courant; après avoir confirmé dans ses fonctions le bureau nommé il y a six mois, et qui se compose de MM. Labélonne, membre de la commission municipale et départementale, président, Thion, pharmacien, capitaine de la garde nationale, Delandre, chef de bataillon, Liégard, chef de bataillon, et Duthy, lieutenant-colonel, vice-présidents auxquels il a adjoint comme secrétaires, MM. Gallien-Bertrand et les capitaines Raoul et Moizeu, la discussion s'est ouverte sur les candidats à la présidence de la République.

Elle s'est terminée par un vote dont voici le résultat :
Votants..... 88
Le général Cavaignac a obtenu..... 84 voix.
M. Ledru-Rollin..... 2
M. Louis-Napoléon..... 1
Bulletin blanc..... 1

Appel du commerce du Havre.

Le commerce de Dieppe, de Rouen, d'un grand nombre de villes, ou manufacturières, ou situées sur le littoral, ont formulé des manifestes semblables à celui du commerce de Paris, en faveur du général Cavaignac. Voici celui publié par la ville du Havre.

Le moment solennel qui va décider des destinées de la patrie approche; tout bon citoyen se recueille et médite sur l'importance du vote qu'il va déposer dans l'urne.

Les passions s'agitent, sollicitent, effraient ou menacent : c'est donc une raison pour que la modération, l'expérience et le dévouement aux véritables intérêts de la patrie fassent entendre leur voix, et cherchent à prémunir le pays contre les déplorables résultats d'entrainements irrésistibles.

Dans ces graves conjonctures, il n'est permis à personne de se taire, et chacun doit, au point de vue des intérêts spéciaux qu'il représente, apporter son tribut de lumières dans le grand débat qui s'agit aujourd'hui.

Poste avancé du commerce national, placé aux portes de l'Angleterre et des deux Amériques, sur le seuil, enfin, de cette immense route qui relie la France à tous les peuples d'outremer, le commerce du Havre considère comme un religieux devoir de s'adresser à la France entière pour l'éclairer sur la situation qu'on fait au commerce, à la navigation et à l'industrie, les graves événements survenus depuis février, et lui signaler les dangers que ferait courir toute commotion nouvelle à ces trois intérêts vitaux du pays.

Bien des plâtes saignent encore, des secousses de tout genre ont produit des jugements divers, des opinions opposées; chacun à ses principes, ses affections politiques, mais le danger de la patrie nous unit tous, aujourd'hui, dans un seul et même sentiment.

Dire ce qui s'est passé au Havre dans ces derniers temps, c'est faire l'histoire des vicissitudes de tous les grands ports de France.

Le Havre a vu, par la destruction du crédit et de la confiance, tarir toutes les sources de sa prospérité; le travail avait disparu de nos ateliers, de nos quais; nous avions cessé nos armements, l'exportation de nos produits, renoué à toutes nos entreprises.

L'étranger, n'osant plus continuer ses rapports avec nous, détournait ses expéditions de notre pays, et son pavillon désertait nos bassins : le mal était immense.

Les élections à l'Assemblée nationale furent un premier motif de sécurité, que la tentative du 15 mai vint bientôt nous enlever. Les fatales journées de juin mirent le comble à nos angoisses.

Quand, à l'issue de cette bataille de trois jours, le pouvoir exécutif fut concentré en une seule main, la confiance fut promptement à renaître, et elle se fortifia bientôt par l'entente parfaite qui s'établit si heureusement entre l'Assemblée nationale et le président du conseil.

Alors, aussi, l'étranger reprit confiance en nous, et cette confiance, qui, même, devança la nôtre, se traduisit en facilités de crédits impitoyablement refusées jusques-là.

Grâce à ces heureuses modifications, les projets abandonnés purent

être repris; nos quais, nos bassins revirent une certaine activité; les transactions commerciales se ranimèrent, et d'assez nombreux armements, en nous présageant le retour de notre mouvement maritime, nous rendirent enfin l'espérance, si impatiemment attendue, de pouvoir employer tous nos ouvriers cet hiver.

Cette salutaire et heureuse réaction, appelée par les vœux ardents de tous les bons citoyens, se manifestait à la fois sur tous les points de la France, et chacun sentait rentrer dans son cœur, avec l'espoir d'un meilleur avenir, l'énergique volonté de reprendre le travail, si violemment interrompu.

A ce moment, la candidature de M. Louis-Napoléon Bonaparte fut annoncée.

Dès lors, toutes les améliorations furent remises en question :

Les ventes se ralentirent ;
Les armements diminuèrent ;

Tous les projets d'opération furent, de nouveau, ajournés ;
Les dispositions de l'étranger, à notre égard, changèrent subitement.

Les crédits furent de nouveau retirés, et notre commerce fut une seconde fois, et reste encore, comme frappé d'interdit ;

Enfin, nous revoyons, aujourd'hui, tous les tristes symptômes précurseurs d'une crise, d'une grande calamité publique !

Il ne faut pas s'y tromper, telles sont les conséquences matérielles de la prétention de M. Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence.

Ces prémisses ne nous font que trop prévoir quelles seraient les conséquences de sa nomination.

Mais ce malheur ne s'accomplira pas.

Nous ne sommes pas oublieux; nous nous rappelons qui nous avons proclamé le sauveur de l'ordre dans nos tristes discordes; à qui nous avons dû nos premières espérances après d'affreux jours d'une crise sans exemple.

Nous n'oublions pas que celui qui a triomphé par l'épée vient de remporter à la tribune nationale une victoire bien autrement précieuse, paisible, toute morale, elle révèle en lui toutes les qualités de l'homme d'état et du grand citoyen.

Nous tous, commerçants du Havre, n'ayant devant les yeux que les dangers qui menacent la chose publique, au fond du cœur que l'amour de notre chère patrie, nous ralliant d'un commun accord, et, quelles que soient nos sympathies politiques, au nom du général Eugène Cavaignac, nous venons conjurer tous les commerçants français, les fabricants, industriels, marins, agriculteurs, chefs d'ateliers et ouvriers, tous les membres, en un mot, de la grande famille des travailleurs, de s'unir à nous dans le saint amour du pays, et de voter, comme nous, POUR LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

(Suivent les signatures de tous les commerçants du Havre.)

On écrit de Londres :

« Louis Bonaparte ne semble pas aux Anglais un compétiteur bien sérieux. Il vient de tenter chez Feuhins un emprunt de 2 millions 500,000 fr. Il n'a pas mieux réussi près du banquier que près de la riche héritière, miss Burdett Coutts, qui n'a pas voulu confier sa fortune aux ailes de l'aigle de Boulogne. »

On lit dans le *National* : — M. le général Poncelet, représentant du peuple, nous prie de reproduire la lettre suivante adressée par lui au journal la *Liberté*. Nous nous empressons de nous rendre au désir exprimé par l'honorable général :

« Paris, 6 décembre.
« Monsieur le rédacteur, dans votre numéro de ce jour mercredi 6 décembre, vous me faites l'honneur de me classer au nombre des généraux membres de l'Assemblée nationale, qui se sont prononcés pour la candidature de M. Louis Bonaparte. Je déclare qu'appelé, avec mes honorables collègues du département de la Moselle, à faire connaître publiquement notre opinion, elle a été, sans restriction, favorable à la candidature du général Eugène Cavaignac.

« Je vous prie, et au besoin je vous requiers de vouloir bien insérer la présente réclamation dans votre plus prochain numéro.

« Recevez, etc.
Le général représentant de la Moselle.
« PONCELET. »

Nous nous empressons de publier la lettre suivante :
A M. le directeur du *NATIONAL*.
« Versailles, le 6 décembre 1848.

« Monsieur,
« Je vous prie de faire connaître dans votre journal la lettre que j'adresse au journal l'Assemblée nationale.

« Monsieur,
« Dans votre journal du 6 décembre, vous dites que le 2^e cuirassiers est parti de Versailles aux cris de : vive Vive Louis-Napoléon.

« Je donne le démenti le plus formel à cette assertion.
« Je vous prie, et au besoin je vous requiers d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

« J'ai l'honneur de vous saluer,
« Le colonel du 2^e cuirassiers, d'ESPINAY. »

« Dans la persuasion que vous voudrez bien m'aider à relever de semblables mensonges, je vous prie d'agréer mes remerciements et l'expression de mes sentiments distingués.
« d'ESPINAY. »

L'Ére nouvelle publie la rectification suivante :
« On lit dans l'Événement :

« Les partisans de M. Cavaignac ne reculent devant aucun moyen pour fausser l'opinion publique, et prétendent que M. l'archevêque de Paris s'est prononcé pour sa candidature. Il « suffit, pour se convaincre du contraire, de lire la lettre récente du prélat. »

« L'Événement veut donc faire entendre que M. l'archevêque de Paris n'est pas favorable à la candidature du général Cavaignac. C'est ainsi qu'il prétend éclairer l'opinion publique; nous assurons que c'est la fausser, et que l'Événement se rend coupable de la manœuvre même dont il se plaint. Tout le monde a admiré la sagesse du prélat dans ses instructions à son clergé sur la question de la présidence; mais abuser de cette modération et vouloir en tirer parti contre le général Cavaignac, ce serait, nous ne craignons pas de le dire, calomnier des sentiments bien connus, et nier une sympathie que M. l'archevêque a hautement exprimée en vingt occasions. »

On lit dans le *Journal du Havre* :

« L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte serait une honte « pour la France ! »

« C'est ainsi que M. Thiers s'exprimait, il y a trois semaines à peine, sur le compte du candidat qu'il soutient aujourd'hui de son adhésion, de son influence et de son journal.

« Ce sont ses propres paroles que nous avons reproduites; elles n'ont pas été contestées par le *Constitutionnel*, son organe officiel, mis par nous au défi de les démentir.

« Nous le sommons de nouveau de nous démentir, s'il l'ose, catégoriquement. Dans ce cas, nous le répétons, notre réponse ne se fera pas attendre, et le pays sera mis à même d'apprécier

tout à la fois la valeur des démentis du Constitutionnel, la fixité politique et le patriotisme de son patron.

« En attendant, nous ne cesserons de mettre sous les yeux des électeurs de la Seine-Inférieure, qui ont confié à M. Thiers ce mandat de représentant du peuple qu'il avait vainement brigué dans le département des Bouches-du-Rhône, l'opinion spontanément exprimée par M. Thiers sur un des candidats à la présidence :

« L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte serait une honte pour la France. »

Plusieurs lettres que nous recevons du département de la Sarthe sont très favorables à la candidature du général Cavaignac. On se rappelle qu'aux dernières élections, M. Louis Bonaparte réunit dans ce département de nombreux suffrages, fut sur le point d'y être élu représentant. Mais depuis cette époque, la faveur dont jouissait le nom de M. Bonaparte a bien diminué, et l'appui que sont venus lui offrir quelques légitimistes a, mieux que toute démonstration, fait comprendre le motif d'une telle élection.

REVUE DEPARTEMENTALE.

BEAUVAIS.

Les assises de l'Oise, pour la 4^e session de 1848, s'ouvriront le lundi 18 de ce mois.

Ambainville. — Une tentative d'assassinat, dont l'auteur est inconnu, vient d'être commise sur le sieur Bizet, berger. Un coup de fusil chargé à plomb a été tiré sur lui, à travers la croisée de sa maison, pendant son souper. Il a reçu dans la figure une grande quantité de grains.

COMPIÈGNE.

M. le maire de la ville de Compiègne a fait afficher l'avis suivant :

LE MAIRE DE LA VILLE DE COMPIÈGNE.

Vu le décret du 28 octobre dernier, concernant l'élection du président de la République, et l'arrêté préfectoral du 30 du mois dernier ;

Informe les Electeurs que les opérations électorales pour la nomination du président de la République commenceront Dimanche prochain, 10 de ce mois ; elles auront lieu, pour la section centrale, comprenant les électeurs de la ville de Compiègne, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville ; et, pour la quatrième section, comprenant la garnison et les communes de Margny et Venette, en la salle des Réunions, sise sur le Cours.

Les Electeurs seront appelés à voter dans l'ordre suivant : La section centrale votera depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée.

Le réappel sera commencé le lendemain lundi 11 décembre, à 8 heures du matin.

Le scrutin sera clos ce même jour 11 décembre, à 2 heures de relevée.

La quatrième section votera, savoir : les électeurs militaires de la garnison et ceux en passage de 7 heures du matin à 1 heure du soir.

La commune de Venette, de 1 heure à 5 heures du soir ; Et celle de Margny de 5 heures et demie à 6 heures de relevée.

Le réappel des électeurs de cette quatrième section sera commencé le lendemain lundi 11 décembre, à huit heures du matin. Le scrutin sera clos à 2 heures de relevée.

Chaque électeur doit entrer dans la salle, sans uniforme et sans armes ; il doit être muni de sa carte d'entrée et de son bulletin de vote sur papier blanc.

Les électeurs appelés à faire un service militaire, et les électeurs militaires pourront, par exception, entrer en uniforme.

Les électeurs trouveront des bulletins pour les remplir ou les faire remplir, savoir : pour la section centrale, chez le concierge de l'Hôtel-de-Ville ; et pour la quatrième section, chez le concierge de la salle des Réunions.

Compiègne, le 4 décembre 1848. Le Maire VIET.

Comme nous l'avions prévu dans notre dernier numéro, le nom de M. Barrillon a su qu'une circulaire était répandue dans le département de l'Oise, prônant la candidature du prince Louis, et signée d'un nom semblable au sien, il n'a pas voulu laisser prise à la moindre équivoque, et il s'est empressé de nous envoyer la protestation que nous publions en tête de notre feuille.

Il nous recommandait de la faire imprimer en affiches, et d'opposer dans les principales communes du département.

Croirait-on qu'il s'est trouvé à Compiègne des hommes assez mal intentionnés pour prétendre que cette protestation était point d'œuvre de M. Barrillon, mais la nôtre. Il est vrai qu'ils en donnaient une preuve convaincante. Le nom du rédacteur du Progrès se trouvait, — comme imprimeur, — en petit caractère au bas de l'affiche, conformément aux prescriptions de la loi.

Où, il s'est trouvé des hommes assez fourbes pour répandre cette calomnie et nous accuser d'un faux, et de plus, il s'en est trouvé d'autres assez crédules, assez aveugles, pour ajouter à une accusation aussi grave.

Ceux-ci, nous les excusons de grand cœur, et ne pouvons que les plaindre. C'est ainsi qu'on les trompe, qu'on les aveugle et qu'on les conduit à un terme fatal.

Les malheureux n'ont pas compris qu'imprimer, faire afficher le nom d'une personne quelconque au bas d'un écrit, d'un autre, c'est un faux, et que leur odieuse supposition faisait de nous un faussaire.

Au reste, nous comprenons le but des calomnieux ; nous comprenons toute leur rage.

L'unanimité avec laquelle nos dix représentants appuient la candidature du général Cavaignac, cette unanimité chez des hommes éclairés qui depuis six mois consacrent tous leurs instants à la politique, et qui ont étudié à fond la question la plus sérieuse qui puisse occuper le pays, cette unanimité les condamne et contrarie leurs vues intéressées.

De là leur colère, de là leurs calomnies. Il fallait à tout prix analyser l'effet de cette protestation. Mais la calomnie n'a son temps ; la vérité se fait jour bien vite, et les honnêtes gens ont déjà fait justice.

On a peine à croire aux odieux moyens employés pour faire triompher la candidature de M. Louis Bonaparte. Les mensonges les plus grossiers sont mis en œuvre. Nous avons sous les yeux

une circulaire envoyée à profusion dans nos campagnes, dont le titre seul est un chef-d'œuvre. On y lit en gros caractères :

SUPPRESSION DE L'IMPÔT DU SEL.

Candidature

DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Quelle heureuse association d'idées ! Voilà donc les manœuvres auxquelles on a recours pour tromper l'habitant des campagnes ! L'Assemblée nationale, dans l'embarras extrême où se trouvent les finances de l'Etat, n'a pas pu supprimer à l'instant l'impôt du sel. Elle l'a réduit des deux tiers, et a annoncé l'intention de le supprimer le plus tôt possible.

M. Louis Bonaparte aura-t-il le pouvoir de faire plus que l'Assemblée nationale ? ou pourra-t-il la contraindre à faire plus qu'elle n'a fait et ne veut faire ?

Qu'importe ? — Il faut réussir : on réussira à force de promesses. — Les tiendra ensuite qui pourra.

Qui paiera pourtant toutes ces folles dépenses de publications, de colporteurs envoyés exprès dans les campagnes ? Le peuple, nous tous, commerçants, cultivateurs, ouvriers, propriétaires ; nous tous, — le peuple.

Il reconnaîtra alors son erreur et son fatal engouement, et encore une fois on répètera ce mot à jamais célèbre :

IL EST TROP TARD.

Un officier de notre garnison a reçu ce matin par le chemin de fer et franco, un énorme paquet de bulletins au nom de Louis-Napoléon Bonaparte, avec accompagnement obligé de biographies, manifestes, correspondance princière, etc., etc. — Nous faisons un oubli : on y trouvait encore la fameuse circulaire promettant la suppression de l'impôt sur le sel.

Mais voici le plus curieux : Le paquet était déclaré au chemin de fer, et portait pour destination, outre l'adresse, ces mots : GANTS ET COLS.

Quel est donc le but de cette supercherie, et pourquoi faire passer pour un envoi de commerce ce qui n'est qu'une manœuvre électorale ? — La réponse n'est pas difficile.

Nous lisons dans le dernier numéro de l'Echo une lettre signée par un électeur de Compiègne, que nous ne croyons pas devoir laisser sans réponse.

Nous passerons sous silence le charitable rapprochement que veut bien faire l'électeur compiégnois du Journal de M. Proudhon et des feuilles plus ou moins radicales, plus ou moins officielles, — quelle benignité, — qui citent des lettres apocryphes prêtées au parti légitimiste. Pour certains esprits enclins à confondre les légitimistes avec une illustre corporation à jamais expulsée de France, — il faut bien l'espérer, — ce rapprochement s'explique d'une manière toute naturelle.

Pour nous, nous croyons tellement à la bonne foi, que nous n'admettons pas le moindre détournement, le moindre mauvaise intention dans ce rapprochement, et nous le considérons comme un simple effet du hasard.

M. Proudhon a suivi sa ligne politique comme nous suivons la nôtre, et nous n'admettons pas, franchement, qu'en conscience on puisse les confondre.

Nous avons fait nos preuves ; notre collection d'ailleurs peut répondre pour nous.

Venons à la lettre de l'électeur de Compiègne.

« 1^o L'Union, organe principal de l'opinion légitimiste constate que les sympathies des légitimistes n'existent pour aucun des deux seuls candidats sérieux à la présidence. »

« 2^o On peut voir par une lettre de M. Berryer, — le chef du parti légitimiste, — combien cet éminent orateur est indécis entre les deux candidats. »

« 3^o Et enfin, comme complément : Les légitimistes auraient désiré trouver un 5^e candidat modéré qu'ils pussent patroner avec ensemble. »

Tout cela pour prouver que les légitimistes n'existent plus depuis le 24 Février !...

On en conviendra, la conséquence est bien peu logique. — Et qui donc a écrit ces lignes, si ce n'est un légitimiste ? — Et qui donc nous a adressé la lettre insérée au dernier numéro du Progrès, si ce n'est un légitimiste ?

Et vous prétendez qu'il n'y a plus de légitimistes en France !... Mais vous venez de prouver vous-même précisément le contraire. Qui donc espérez-vous convaincre ?

Les légitimistes, nous les avons défendus en toute circonstance avant la Révolution de Février. Ils se conduisaient alors noblement, dignement ; et nous ne comprenions pas qu'on pût leur contester leur droit de citoyens, comme le faisaient certains journaux vendus à l'administration d'alors, devenus depuis les organes de ce même parti, naguères si haï par eux.

D'où vient donc un changement si subit ! ah ! c'est que — nous le craignons bien, du moins — légitimistes et journaux vendus jadis au ministère Guizot, vous veulent la même chose, le renversement de ce qui est aujourd'hui, de cette forme logique de gouvernement, légitime par excellence.

Est-ce à dire que nous incriminons les intentions du légitimiste correspondant de l'Echo ? que nous mettons en doute sa bonne foi ? Pas le moins du monde. Nous le croyons sincèrement converti au principe légitime par excellence, lui personnellement. Oui, nous le croyons, parce que lorsqu'un homme fait une profession de foi semblable, soit par écrit dans une feuille publique, soit à la tribune de quelque réunion publique que ce soit, nous n'admettons pas qu'il puisse conserver une arrière-pensée. — Si nous l'en croyions capable, nous ne trouverions pas d'épithète assez dure à lui infliger ; — oui, nous le croyons, parce que nous ne voulons pas lui donner le droit de ne pas nous croire ; nous ne voulons pas qu'il nous suppose capables de prêter des lettres apocryphes à quelque parti que ce soit.

Nous laisserons donc en dehors ce légitimiste devenu républicain. Celui-là ne votera pas pour Louis Bonaparte, nous en sommes persuadés : quand on reconnaît la forme républicaine légitime par excellence, on ne vote pas pour un homme qui deux fois a tenté d'allumer la guerre civile pour se faire proclamer empereur (1).

Mais il en est d'autres plus fidèles, — plus obstinés, si vous l'aimez mieux, — plus disposés à faire une folie, selon l'expression de l'un de nos représentants. Ce sont ceux que nous avons signalés affichant des placards incendiaires, ourdissant des trames de toute espèce, pactisant avec les séides du gouvernement de Juillet naguères si justement flétris par eux, leurs ennemis acharnés hier, leurs défenseurs aujourd'hui, demain leurs détracteurs, si Louis Bonaparte triomphe et les appelle au pouvoir.

Ces légitimistes assurément ne sont pas dupes, comme les habitants de la campagne, des contes absurdes qu'on y répand sans pitié. Ils savent très bien que Louis Bonaparte ne peut pas payer les impôts de la France, même pendant une année, rembourser l'impôt des 45 centimes ou en tenir compte l'année prochaine :

(1) On sait que le prince Louis criaît lui-même Vive l'empereur ! en agitant au bout de son épée un chapeau semblable à celui de Napoléon. Vive moi ! c'est absurde ; ce n'est pas moins significatif.

abolir l'impôt du sel, selon la promesse d'une récente circulaire. Ces contes sont à peine bons pour des hommes sans aucune espèce d'instruction et d'intelligence. Ces légitimistes ne voient dans l'élection du prince Louis Bonaparte à la présidence que l'avènement prochain d'un empereur, transition nécessaire, indispensable, providentielle selon eux, à la restauration de la monarchie soi-disant légitime.

Eh bien ! à ceux-là nous dirons vous êtes aveugles ou insensés, vous êtes de mauvais citoyens.

Vous êtes de mauvais citoyens, car vous savez bien que votre roi légitime ne peut vous être rendu que par les baïonnettes étrangères, qu'il ne peut arriver en France qu'à travers des flots de sang français.

Vous êtes aveugles et insensés, car vous ne pouvez ignorer le danger d'exciter les passions populaires, et une fois soulevées, qui sait où les désastres s'arrêteront, qui sait quelles seront les premières victimes.

Nous comprenons votre désir de trouver un troisième candidat qui représente nettement, exclusivement votre opinion. Mais ce candidat, il n'existe point.

Deux seuls sont sérieux.

L'un a rétabli l'ordre en juin, triomphé de l'insurrection dont le but n'était point un mystère : n'oublions pas ce terrible mot d'ordre : vainqueurs, le pillage ! vaincus, l'incendie !

L'autre a deux fois suscité la guerre civile dans un but d'intérêt personnel ; compromis, perdu d'honorables officiers, tiré de sa main sur des soldats français ; il a failli deux fois à l'honneur en manquant à sa parole de prince, et en reprenant les armes contre un gouvernement qui lui avait fait grâce.

Et c'est vous, hommes d'intelligence et de cœur ! vous, chez qui nous pensions que s'étaient réfugiées toutes les hautes qualités, tous les nobles sentiments de l'antique honneur national, c'est vous qui hésitez, — ou plutôt, — vous n'hésitez même pas ; vous votez unanimement pour Louis Bonaparte.

Oh ! tenez, ce vote cache une arrière-pensée. Le nier est inutile. Eh bien ! nous vous le disons : ce vote est impie, cette pensée est un crime. Malheur à vous ! malheur à nous ! car c'est là une pensée de désordre et de sang.

Tous les journaux de Paris publient une lettre remarquable de M. Fitz-James aux légitimistes. — Ah ! pardon ! ce mot nous est échappé : nous oublions que depuis le 24 Février il n'y a plus de légitimistes en France. — Quoi qu'il en soit, c'est aux légitimistes, ses amis, ses frères, que M. Fitz-James, recommandant la candidature du général Cavaignac, et vraiment il s'appuie sur des raisons que nous ne trouvons pas trop mauvaises.

Nous ne reproduisons pas cette lettre. Les légitimistes lisent tous les journaux ; ils l'ont donc déjà lue ; ils n'ont pas besoin de la retrouver dans nos colonnes, et nous ne pensons pas qu'elle puisse être d'un grand poids, précisément à cause de son origine, sur la population que nous devons surtout éclairer.

Ce ne sont point les lumières qui manquent aux légitimistes. Qu'ils lisent donc attentivement cette lettre, qu'ils la pèsent, et y réfléchissent mûrement. Nous ne craignons plus ensuite que leurs suffrages s'égarer.

Dimanche prochain, la troupe de M. Valmont aîné donnera une représentation composée de les Deux font la Paix, vaudeville nouveau en 1 acte ; Mlle de La Fayette, drame en 5 actes et 7 tableaux ; le Point-du-Jour, vaudeville nouveau en 1 acte.

— Vendredi dernier, 1^{er} décembre, à sept heures du soir environ, deux pilotes voulurent aller pêcher. Ils se rendirent un peu au-dessus de la chute du barrage. L'un de ces deux hommes, en lançant à l'eau l'épervier dont il avait roulé la corde autour de son poignet, fut entraîné par son propre élan, et tomba dans la rivière. Son camarade, en voulant le retenir, faillit être victime de son dévouement, et se vit forcé, pour sauver sa propre vie, de laisser périr son malheureux compagnon.

NOYON. — On nous écrit :

Dans cette ville et dans les environs la présidence de la République occupe, comme partout, l'attention publique. Malgré les mensonges et les intrigues de toute espèce, les amis de l'ordre et de la tranquillité ne se laissent pas tromper. Tous les hommes sages et éclairés, qui ne veulent pas tomber dans le piège qui leur est tendu par les légitimistes blancs et par les philippistes de M. Guizot, ont résolu de suivre l'impulsion qui leur est donnée par la majorité de l'Assemblée nationale, par les négociants, les industriels et les commerçants de Paris, Rouen, Lyon, Reims, le Havre, et de toutes nos villes industrielles et manufacturières.

En conséquence, les sincères patriotes, ceux qui ont horreur des bouleversements et de la guerre civile, voteront en masse pour le général Eugène CAVAIGNAC, qui a prouvé par son énergie qu'il savait réprimer le désordre et l'anarchie.

On nous assure que dans cette ville et dans les campagnes environnantes, beaucoup d'ouvriers, séduits et trompés d'abord par des promesses faites au nom de Louis Bonaparte, ont enfin ouvert les yeux ; mais ils ont résolu de porter leurs voix sur M. Ledru-Rollin. Il est plus que probable que ce candidat n'aura pas le succès qu'ils désirent ; mais, à coup sûr, les ouvriers se montrent plus logiques et plus sincères que les légitimistes et les philippistes en volant pour un enfant du peuple plutôt que pour un homme qui, par sa conduite et ses prétentions, a livré en spectacle de véritable mascarade les habits et l'épée de son oncle, de l'Empereur Napoléon, pour qui la France a la plus grande vénération, le plus profond respect.

Voilà l'homme que voudraient mettre à la tête de la France les charlatans qui parcourent aujourd'hui les campagnes. Espérons que la France prouvera à l'Europe et au monde entier qu'elle n'a pas abdiqué le sens commun, et que le général Eugène CAVAIGNAC sera proclamé président de la République, à une grande majorité.

CAULY. — Un banquet patriotique a eu lieu hier dans cette commune. M. le président a déclaré d'abord que ce banquet était un banquet Napoléoniste.

Un orateur est monté ensuite sur la table, et s'est exprimé ainsi :

« Il est expressément défendu de parler contre Napoléon. La personne qui aurait l'intention de le faire, on la mettrait à la porte et on lui remettrait l'argent qu'il a souscrit. »

Bravo ! voilà des gens bien désireux de s'éclairer et de s'instruire.

Nous nous taisons sur les autres détails. Il est des ordures qu'il est bon d'enfermer dans le plus profond secret.

Le Rédacteur en chef, Propriétaire-Gérant, JULES ESCUYER.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VILLE DE NOYON.

Dimanche 17 Décembre 1848, à midi, à l'Hôtel-de-Ville.

Par le ministère de M^e Nouette, notaire à Noyon.

TERRAIN
Propre à bâtir.
Sis à Noyon, sur le boulevard du Nord, d'une contenance de 1 are 12 centiares 35 m., aboutissant sur la route nationale n^o 53; appartenant pour la majeure partie à la ville, et pour le surplus à M. Ménot, sur la mise à prix de 1,500 fr.

VENTE MOBILIERE
Aux enchères publiques.
Le Lundi 18 décembre 1848, à midi, Par suite de la faillite de M. Lefèvre-Lobbe, ancien marchand de bois à Compiègne.

MAISON
Sise en ladite ville, place du Change, ci-devant occupée par M. Bouy, tapissier, consistant en : Batterie de cuisine, Ustensiles de ménage, Garnitures de foyer, Vaisselle, Verrerie, Secrétaires, Commodes, Chaises, Tables, Fauteuils, Canapés, Pendules, Candelabres, Conchets complets, Galère, Caisse de bureau, Vins en bouteille et en fûts, Argenterie, et infinie d'autres objets.

TRIBUNAUX CIVIL ET DE COMMERCE.
Néant.

TRIBUNAL CIVIL.
Etude de M^e MANIN, avoué.

Par exploit de Maraine, huissier à Compiègne, en date du 5 courant, à la requête de M. Ognard, demeurant à Compiègne, notification a été faite au procureur de la République, de Compiègne, d'une vente à lui faite par devant le tribunal civil du lieu, le 15 avril 1848, d'une maison en ladite ville de Compiègne, faubourg Hartebise, moyennant 3,020 fr.

TRIBUNAL DE COMMERCE.
Assemblée de Créanciers.
Faillite Solin, de Caise, le 12 courant, à 11 heures du matin. — Vérification.

TRIBUNAUX CIVIL ET DE COMMERCE.
Néant.

ANNONCES DIVERSES.

Etude de M^e LEGRAND, notaire à Reissons.
AVENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE
En l'étude et par le ministère de M^e LEGRAND, notaire à Reissons, le dimanche 24 décembre 1848, à midi,

UNE MAISON
Sise à Reissons, place du Marché, appartenant à M. Genart, ancien meneur de nourrices, à Reissons, S'adresser, pour tous les renseignements, audit M^e LEGRAND, notaire.

AVENDRE A L'AMIABLE, TROIS MAISONS
Sises à Reissons, L'une, à l'encoignure de la Place du Marché et de la Grande rue ou route de Noyon à Beauvais; La seconde, à l'encoignure de la Grande rue et de la rue du Moulin à vent; Et la troisième en la Grande rue, attenante à Guignard, aubergiste;

FONDS DE COMMERCE
d'Épicerie, Mercerie et Nouveautés
Qui s'exploite depuis longues années dans la première maison, ainsi que les marchandises et ustensiles dépendant dudit fonds de commerce. S'adresser, pour tous les renseignements, audit M^e LEGRAND, notaire; et à M. Bénard père, marchand-épiciier et de nouveautés, à Reissons.

Vu par nous, maire de la ville de Compiègne, pour la légalisation de la Signature de M. JULES ESCUYER, imprimeur apposée à l'article le 9 décembre 1848.

Même étude.
IMMEUBLES

Aux terroirs de Margny-sur-Matz, Reissons, Cavilly et Mortemer, canton de Reissons, Mareuil, Gury et Roze-sur-le-Matz, canton de Lassigny et Tracy-le-Mont, canton d'Attichy.

A vendre par adjudication, EN 24 LOTS,
Le mardi 26 décembre 1848, heure de midi, En l'étude et par le ministère de M^e LEGRAND, notaire à Reissons,

DÉSIGNATION :
(Terroir de Margny-sur-Matz),
1^{er} lot. 14 hectares 25 ares 64 centiares de bois, faisant partie du bois de Margny;
2^e lot. 4 hectares 99 ares 21 centiares de terre en friche, au même lieu.

Le tiers d'une portion du marais de Margny, plantée d'une grande quantité de peupliers et lillos, contenant 7 hectares environ, bordant la rivière du Matz, et traversée par le chemin de Margny à Marquégise.

13 ares de terre, à Bournout, lieu dit la Contel à Arvelles.
4^e lot.
7 ares de terre, en deux pièces, au même lieu.

Même quantité de bois, lieu dit la Pature boucau.
6^e lot.
15 ares de bois, en deux pièces, au même lieu.

(Terroir de Reissons),
7^e lot.
16 ares 14 centiares de terre, lieu dit la Remise Pierrot Bellet.
8^e lot.

20 ares 28 centiares de terre, lieu dit les Terres St-Jean.
9^e lot.
Parcelle quantité de terre, au même lieu.

5 ares 40 centiares de terre, lieu dit la Réverie.
11^e lot.
Même quantité de terre, lieu dit le Pont Margelé,
12^e lot.

5 ares 40 centiares de terre, lieu dit Moinet, et 1 are 55 centiares de terre, au même lieu.
(Terroir de Cavilly),
13^e lot.

9 ares 65 centiares de terre, plantés de pommiers, lieu dit la Carrière, aboutissant à la route de Flandre.
14^e lot.
Même quantité de terre, lieu la rue d'Arvillers.

21 ares 45 centiares de terre, lieu dit le Bois de Lavenne.
16^e lot.
4 ares 85 centiares de terre, lieu dit la route de Montdidier.

Même quantité de bois, lieu dit les Bosquets.
(Terroir de Mortemer),
18^e lot.
19 ares 50 centiares de terre, lieu dit Pis-tolet.

28 ares 75 centiares de terre, lieu dit les Carrières.
20^e lot.
La nue-propiété, pour y réunir l'usufruit après le décès de Mme veuve Barbier, propriétaire à Cavilly, de :

1^{er} 34 ares de terre, lieu dit le Champ Labesse, terroir de Cavilly;
2^e 19 ares 50 centiares de pré, au terroir de Mortemer, lieu dit le Pré Fournier;
3^e 17 ares 16 centiares de terre, lieu dit la Vallée, terroir de Cavilly.

(Terroir de Roze-sur-le-Matz),
21^e lot.
16 ares 90 centiares de pré, lieu dit les Hauts et Longs Prés,
22^e lot.
9 ares 28 centiares de bois, lieu dit le Bois de Rohan.

23^e lot.
La nue-propiété, pour y réunir l'usufruit après le décès de Mme veuve Chevallier, de :
1^{er} 69 ares 75 centiares de terre, lieu dit en face le Moulin de Roze-sur-le-Matz;
2^e 45 ares 95 centiares de terre, lieu dit le Chêne Simon ou Chemin des Ronillers;
3^e 61 ares 5 centiares de terre, lieu dit les Saules Saillard, terroir de Gury;

4^e 20 ares 15 centiares de bois, lieu dit le Bois Marais.
(Terroir de Tracy-le-Mont),
24^e lot

La nue-propiété, pour y réunir l'usufruit après le décès de Mme veuve Chevallier, de :
1^{er} 95 ares 20 centiares de terre, lieu dit la Hayette;
2^e 1 hectare 47 ares 46 centiares de terre, lieu dit le Champ roseaux.
Ces immeubles appartiennent à M. Barbier, marchand-épiciier et marchand de bois, demeurant à Cavilly.
S'adresser, pour tous les renseignements, audit M^e LEGRAND, notaire.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

652 Arbres à abattre,

et de L'ÉLAGAGE de 46 ARBRES (Ormes et Peupliers).

Situés sur les accotements des routes nationales n^{os} 51 de Rouen à Reims, entre les poteaux kilométriques n^{os} 84 et 86, terroir de Compiègne, et n^o 52, de Paris à St-Quentin, entre les poteaux kilométriques n^{os} 50 et 55, terroirs de Compiègne, Margny et Clairoux.

Il sera procédé, publiquement, le 15 décembre 1848, à midi, dans les bâtiments des Grandes-Ecuries, à Compiègne, à la vente desdits arbres, divisés en 25 lots.

Aux conditions insérées au cahier des charges déposé au bureau des Domaines, à Compiègne, où toutes personnes pourront en prendre connaissance.

Le Receveur des Domaines, CAVE.
A VENDRE
Par adjudication volontaire, En l'étude et par le ministère de M^e BLANLOT, notaire à Noyon, Le dimanche 17 décembre 1848, à midi,

UNE TUILERIE
Avec habitation et 50 ares de TERRAIN, Et une Fénerie

Situées à Salency, canton de Noyon, à 100 mètres de la grande route de Paris, et à 2 kilomètres de la station, à Noyon, du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin. Jouissance immédiate. — Sûretés pour acquérir. — S'adresser pour tous renseignements, audit M^e BLANLOT.

LE MOULIN BITRY

Canton d'Attichy (Oise), à deux tournures montées à l'Anglaise,
A VENDRE OU A LOUER
POUR JOUR TOUT DE SUITE, Avec 2, 4, 6 ou 8 hectares de Terres. Prés et Bois y attachant, au choix de l'acquéreur ou du locataire. S'adresser : 1^o à M. DUMON père, propriétaire à Attichy; 2^o et à M^e CAMUS, notaire au même lieu.

Hospices civils de Compiègne.

Le 15 décembre 1848, à deux heures de relevée, en l'une des salles de l'hospice des Indigents, il sera procédé par l'administration des hospices, à l'adjudication par voie de soumissions et d'échantillons, de la fourniture de vin (dit vin de montagne), nécessaire au service des hospices pendant l'année 1849.

Aux charges et conditions dont on pourra prendre connaissance chez M. Langlois, économe.
A VENDRE OU A LOUER MAISON A VENETTE,
Propre à faire une Maison Bourgeoise, avec un premier étage, et dépendances, cour, jardin. Cette propriété est placée sur la route de Compiègne à Clermont. S'adresser à MM. Mercier et Dumage, à Venette.

CAFÉ DE PARIS.

Au coin des rues du Chat-qui-tourne et des Pâtisseries, Près l'Hôtel-de-Ville, Lundi prochain 11 Décembre 1848,

UNE POULE D'HONNEUR

Composée de 5 Prix et d'une Surprise. On commencera à 8 heures précises du soir.

AUDY, DENTISTE, a l'honneur de prévenir que ses nombreuses occupations, ne lui permettant plus de s'absenter aussi souvent, il sera visible à Compiègne tous les jours, excepté les mardis et les jeudis, rue du change, 40, maison de M. Desmarest, peintre. A Senlis, tous les mardis, place au blé, maison de M. Strickler. A Noyon, tous les jeudis, rue des Boucheries, 12, maison de M. Juillard.

MAL AUX DENTS,

Eau minérale du docteur CLAYMORE, de Londres.

Cette eau, généralement adoptée par les meilleurs dentistes de Paris, est la seule qui joigne à la propriété de calmer et de guérir celle de ne pas être désagréable et nuisible à la bouche.

Dépôt à Compiègne, chez M. Villon, coiffeur, rue Saint-Cornelle.

LE FAVORI DES DAMES

MESSAGER DES SALONS, rue Bourdaloue, 5, à Paris, le plus élégant et le moins cher des journaux de modes, voit chaque jour grandir la vogue qui l'a accueilli dès son apparition. D'importantes améliorations viendront encore témoigner, cet hiver, combien la direction se montre jalouse d'être de plus en plus agréable à ses abonnés; mais malgré ces nouveaux frais, l'abonnement reste toujours le même : trois mois, 5 fr. 50 c.; six mois, 6 fr. 50 c.; un an, 12 fr. — Ce journal paraît deux fois par mois, avec 16 pages grand in-8^o sur deux colonnes par numéro, et donne, par an, 24 gravures de modes coloriées, d'un goût exquis, plus de 200 illustrations dans le texte, musique, broderies, tapisseries et grands patrons. — On s'abonne à Paris, au bureau du journal, et à Compiègne, chez M. GALTIER, libraire, place de l'Hôtel-de-Ville.

Vésicatoires. Taffetas épispastique Laperdriest, Compresses et Serre-bras pour l'entretien parfait, commode et secret des Vésicatoires et en obtenir tous les bons effets. A Paris, faubourg Montmartre, 76, tel dans les pharmacies bien assorties.

UNE CUISINIÈRE

d'un certain âge, munie de bons certificats, désire se placer comme cuisinière ou comme femme de ménage. — S'adresser au bureau du journal, à Compiègne.

Bulletin Commercial.

BESTIAUX. — Marché de Sceaux du 4 déc. 1848. — On a amené 1,118 bœufs, on en a vendu 946. Prix du kil. sur pied 1 04, 0 90, 0 76; — Vaches, am., 289, v. 278. Prix du kil. 1 00, 0 84, 0 70; — Veaux, am. 558, v. 225. Prix du kil. 1 52, 1 12, 0 92; — Moutons, am. 07,85, v. 07,275, Prix du kil. 1 20, 1 00, 0 80.
CBIRS. Paris, 2 décembre. — La vente publique des cuirs de la boucherie de Paris s'est faite au prix ci-dessous; ces prix, qui servent de base aux opérations qui se feront dans le courant du mois, établissent de la baisse sur le cours du mois précédent. Les cuirs tannés de pays et ceux de Buenos-Ayres n'ont pas varié.

50 cent. la ligne de 55 lettres. — Pour 4 fois et plus dans le mois, 40 c. Réclames, 75 cent. la ligne.

Cinquième année. — Bureaux à Paris, rue Feydeau, 22.

LA SILHOUETTE
ILLUSTRATION POUR RIRE,

Parait le Dimanche, avec 24 colonnes de texte et quantité de Caricatures, Charges et Portraits charivariques des Notabilités de tout genre.

PARIS : 6 FR. PAR AN; 6 MOIS, 3 FR. 50 C.; 2 FR. en sus par an pour la province. On s'abonne chez les Libraires, aux Messageries, par un mandat de la poste ou par bon sur Paris. Les abonnés de 6 mois recevront en prime, les *Journées de Juin* et les *Journées de Paris*, 2 jolis vol. in-52, ornés des Portraits des membres du Gouvernement provisoire et gravures au nombre de 50. Les abonnés de 12 mois auront droit, en outre, à *Paris Masqué*, les *Bals d'hiver*, AUGUSTE VITU, 1 vol. format anglais, illustré de 50 vignettes, dues au crayon de nombreux artistes.

Le tout est envoyé FRANCO au domicile de l'abonné.

Le Livre des Prophéties & Prédiction

Réimprimé d'après l'édition de Lyon de 1841, et considérablement augmenté.

Prophétie d'Isaïe. — Prédiction de Saint-Malachie, — de l'abbé Werdin, — de Jean Botin, — du cardinal d'Ailly, — de Pierre Turrel, de Richard Roussat, — d'Olivier du Solitaire d'Orval, — de la sœur Nativité, — de la religieuse de Belley, — de Charles Briand, — La croix de Migné. — Le laboureur Martin. — Lettre du Chanoine R... LA PROPHÉTIE DE LA FIN DU MONDE. — Extrait des doctrines athées et anticristiques de Proudhon. Un fort vol. in-18, prix 1 fr. 60 c. et 2 fr. 10 centimes par la poste. (Affranchir et envoyer au bon par la poste.) Paris, L. MAISON, éditeur, rue Christine, 5, et chez GALTIER, libraire à Compiègne, place de l'Hôtel-de-Ville.

PRIX DES GRAINS	étouffrages vendus aux dern. marchés	Dates.	L'HECTOLITRE.										QUINTAL MÉTR.		Bourse de Paris		
			FROMENT 1 ^{re} qualité.	FROMENT 2 ^e qualité.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	SAUF.	POUL.	6 Déc.	5 ^e 0/0	6 ^e 0/0	7 ^e 0/0				
de PARIS.		Nov.	16 30	16 60	60 00	14 50	0 0	08 70	08 00	6 75	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— COMPIÈGNE.		Déc.	14 35	09 00	13 50	11 35	15 24	07 35	07 40	4 85	3 20	5 35	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— BRAYVALL.		Nov.	14 12	01 00	13 12	11 66	0 0	0 0	0 0	5 14	0 6	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— SENLIS.		Nov.	11 15	13 15	00 00	00 00	0 0	0 0	0 0	5 17	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— NOYON.		Déc.	14 15	13 15	12 15	10 00	00 00	7 25	09 00	6 00	4 0	5 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— PORT.		Déc.	15 00	14 50	12 50	11 75	00 00	7 25	7 75	5 85	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— CLERMONT.		Déc.	13 89	13 33	12 22	10 00	00 00	6 67	6 09	5 23	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— SOISSONS.		Nov.	13 87	13 37	00 00	08 92	00 00	8 20	07 20	5 00	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— ST-QUENTIN.		Sept.	15 06	13 78	13 25	10 00	00 00	00 00	00 00	5 25	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— CREPY.		Sept.	16 65	16 00	14 40	10 00	00 00	08 35	00 01	5 15	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— MONTDIDIER.		Nov.	13 88	00 00	11 59	11 67	0 0	0 0	0 0	4 81	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— PÉRONNE.		Nov.	14 50	14 00	12 22	10 00	0 0	0 0	0 0	5 25	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— ROYE.		Sept.	00 00	00 00	00 00	00 00	0 0	0 0	0 0	0 50	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— AMIENS.		Oct.	14 85	00 00	13 40	11 20	00 00	07 25	5 53	5 75	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0

Enregistré à Compiègne, le 1848. reçu un franc dix centimes pour le dixième. COMPIÈGNE. — JULES ESCUYER, IMPRIMEUR DES TRIBUNAUX. Typographie et Lithographie.